

Cher(e) actionnaire,

En cette période marquée par la pandémie du coronavirus, je souhaite tout d'abord vous adresser mes pensées amicales dans cette épreuve que nous vivons collectivement. Dans ce contexte particulier, l'Assemblée Générale mixte de Biophytis se tiendra le 26 avril 2021 à 17 heures à huis clos, conformément aux dispositions du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 lié à la COVID-19.

L'assemblée générale annuelle est un moment important pour la société au cours duquel nous commenterons les résultats et ferons le point sur la stratégie et les perspectives de Biophytis. C'est aussi l'occasion pour vous de prendre une part active, par votre vote, aux décisions majeures concernant votre entreprise, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez. **La participation de chaque actionnaire est essentielle.**

A compter du 9 Avril 2021, vous aurez la possibilité de vous enregistrer à partir du site internet de la Société (www.biophytis.com), dans la rubrique « Investisseurs », pour participer au Webcast de l'AG et/ou poser vos éventuelles questions.

Vous pourrez voter sur les résolutions par Internet ou par courrier. Les modalités pour le vote sont détaillées ci-après.

L'avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 10 mars 2021 et l'avis rectificatif publié au BALO le 17 mars 2021 vous donnent accès à l'ordre du jour de l'Assemblée, aux résolutions qui seront soumises à votre vote et à une présentation de leurs objectifs, ainsi qu'aux principales modalités de participation, de vote et d'exercice de vos droits. Si vous n'avez pas reçu l'ensemble de ces documents, vous pouvez les récupérer auprès de votre intermédiaire financier, ou sur le site internet de la société : www.biophytis.com, rubrique « Investisseurs / Documents réglementaires ».

Les principales résolutions qui seront soumises à votre approbation porteront sur :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020
- L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Les délégations financières et autorisations conférées au Conseil d'administration
- Le Renouvellement des mandats d'administrateurs de Dimitri Batsis, Nadine Coulm et Stanislas Veillet

Stratégie et perspectives

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'année 2020 a été particulièrement riche en événements pour la Société. Elle s'est mobilisée pour lancer un nouvel essai clinique avec Sarconeos (BIO101) contre les déficiences respiratoires liées à la COVID-19, via son programme COVA. Par ailleurs elle a poursuivi le développement de son principal programme d'étude clinique de phase 2 : SARA-INT dans la Sarcopénie.

Avancement de l'étude de phase 2-3 COVA pour contribuer à la lutte contre la COVID-19

Le recrutement des patients pour la Partie 1 est désormais achevée avec 50 participants.

Suite à la recommandation du Data Monitoring Committee (DMC) de commencer le recrutement pour la Partie 2 de l'Etude, les autorisations ont été obtenues des Autorités Réglementaires (agences réglementaires nationales, et/ou les Comités d'Ethique centraux et/ou locaux) au Brésil et aux Etats-Unis pour la plupart des centres cliniques dans ces deux pays afin de démarrer la Partie 2. Les autorisations similaires sont maintenant obtenues en France et en Belgique des autorités réglementaires.



Cela porte à quatre le nombre de pays où l'Étude COVA est en cours de recrutement de patients pour la Partie 2: la France, la Belgique, le Brésil et les États-Unis.

Les résultats de l'étude complète (Parties 1 et 2) sont attendus au cours du deuxième trimestre 2021, sous réserve de tout retard dans le recrutement ou le maintien des patients, des interruptions dans l'approvisionnement ou la chaîne de distribution, des autorisations et procédures réglementaires, des retards liés à la COVID-19 et de l'impact de la pandémie actuelle.

Sortie du dernier patient de l'étude de phase 2b SARA-INT dans la sarcopénie

En Décembre, la Société a annoncé la sortie du dernier patient de l'essai. 196 d'entre eux ont terminé l'étude, malgré la situation sanitaire liée à la COVID-19.

La publication des premiers résultats est prévue pour le deuxième trimestre 2021.

Financement de la société

En 2020 la Société a réussi plusieurs opérations d'augmentation de capital :

- L'offre publique de BSA (Bons de souscription d'actions) :

En avril 2020, la Société a clôturé avec succès une offre publique de BSA, permettant aux actionnaires inscrits en compte à la date du 8 avril 2020 de bénéficier d'un délai de priorité de souscription non négociable et non cessible, et aux nouveaux actionnaires, de souscrire à des BSA. Les demandes ont excédé plus de trois fois le nombre de BSA disponibles. Au total 7 475 708 BSA ont été souscrits pour un montant total de 448 milliers d'euros.

- Opérations de placement privé

La Société a réalisé avec succès quatre opérations de placement privé qui lui ont permis de renforcer ses fonds propres de façon significative.

En février, juin, juillet et septembre 2020, la Société a respectivement levé auprès d'investisseurs institutionnels : 3,3 millions d'euros, 4 millions d'euros, 6,1 millions d'euros et 10 millions d'euros, soit un total de 23,4 millions d'euros.

Introduction au Nasdaq

La Société a clôturé le 12 février 2021 son introduction en bourse précédemment annoncée sur le Nasdaq par le biais d'une augmentation de capital de 12 millions d'actions ordinaires représentées par 1,2 millions d'American Depositary Shares (« ADS »), chaque ADS représentant 10 actions ordinaires, au prix de 16,75 dollars par ADS.

Le produit brut de l'émission s'est élevé à environ 20,1 millions de dollars. La société a reçu un produit net d'environ 16,35 millions de dollars, soit 13,5 millions d'euros, après déduction des ristournes et commissions de souscription, des frais de gestion et des frais d'émission estimés à payer par la société.

Depuis le 10 Février 2021, les ADS de Biophytis sont donc cotés sur le Nasdaq (NasdaqCM : BPTS).

Comptant sur votre vote qui est crucial pour l'avenir et la création de valeur de Biophytis,

Je vous prie cher(e) actionnaire, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stanislas Veillet
PDG de Biophytis



Voter ou participer à l'Assemblée Générale pour un actionnaire au porteur

Dans le contexte international et national lié à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19), il vous est vivement recommandé de privilégier le vote par Internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Par ailleurs, l'Assemblée se tiendra à huis clos, sans la présence physique de ses actionnaires. Aucune carte d'admission ne sera délivrée.

I. VOTER PAR INTERNET VIA VOTACCESS :

Il appartient aux actionnaires au porteur de se renseigner afin de savoir si l'établissement chargé de la gestion de leur compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS.

Si votre établissement chargé de la gestion de votre compte est connecté au site VOTACCESS, **Il vous suffit de vous connecter au portail internet de votre établissement financier avec vos codes d'accès habituels** et ensuite de suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS pour voter par correspondance, donner procuration au Président d'Assemblée ou désigner ou révoquer un mandataire.

L'accès à la plateforme VOTACCESS sera ouvert à compter **du 2 avril 2021 à 10 heures** et prendra fin la veille de l'assemblée générale, soit **le 25 avril 2021 à 15 heures** (heure de Paris).

Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre les derniers jours pour se connecter à la plateforme VOTACCESS et voter afin d'éviter toute saturation de celle-ci.

Il est précisé que seuls les actionnaires au porteur dont l'établissement chargé de la gestion de leur compte a adhéré au site VOTACCESS pourront voter par internet.

II. DONNER PROCURATION AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR VOIE POSTALE :

Vous trouverez ci-joint un formulaire de vote pour voter par voie postale. **Il vous suffit de cocher la case associée dans le formulaire de vote « je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale ».**

Une fois complété et signé par l'actionnaire, **ce formulaire sera à retourner à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation** et l'adressera à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9.

III. VOTER PAR CORRESPONDANCE PAR VOIE POSTALE :

Vous trouverez ci-joint un formulaire de vote pour voter par voie postale. **Il vous suffit de cocher la case associée à votre sélection dans le formulaire de vote.**

Une fois complété et signé par l'actionnaire, **ce formulaire sera à retourner à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation** et l'adressera à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9.



IV. DONNER POUVOIR A TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE :

Les actionnaires pourront se faire représenter en donnant pouvoir à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à tout autre personne physique ou morale de leur choix voie postale ou électronique, réceptionnée par CACEIS Corporate Trust au plus tard le quatrième jour avant l'Assemblée.

a) par voie postale : en adressant une procuration écrite et signée indiquant votre nom, prénom et adresse ainsi que ceux de votre mandataire, accompagnée d'une attestation de participation, à l'adresse suivante :

CACEIS Corporate Trust –Service Assemblées Générales Centralisées- 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES MOULINEAUX Cedex 9,

b) par voie électronique à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com, revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification.

Votre mail doit contenir le scan du formulaire de vote et l'attestation délivrée par votre intermédiaire financier. Vous préciserez votre nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées- 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES MOULINEAUX Cedex 9

c) via VOTACCESS : il appartient à l'actionnaire au porteur détenant au minimum 1 action de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire. Il est précisé que seuls les actionnaires au porteur, détenant au minimum 1 action, dont l'établissement teneur de compte a adhéré au site VOTACCESS pourront voter (ou désigner ou révoquer un mandataire) en ligne.

Veillez noter que **les votes à distance ou par procuration par voie postale ne pourront être pris en compte** que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent au siège de BIOPHYTIS ou chez CACEIS Corporate Trust au Service Assemblées Générales susvisé trois (3) jours au moins avant la réunion de l'assemblée, soit le **23 avril 2021 au plus tard et accompagnés d'une attestation de détention de titres délivrée par votre intermédiaire financier.**